

L'étude sur la stabilité des pentes

Mandat

1. Description

L'objectif général de l'étude sur la stabilité des pentes consiste à savoir si l'on considère qu'une pente est stable et, sinon, à prévoir une marge de retrait sécuritaire à partir de la crête de la pente derrière laquelle on peut construire des ouvrages et d'autres infrastructures. Les pentes instables et le terrain situé entre ces pentes et la ligne de la marge de retrait constituent ce qu'on appelle des « terres vulnérables ».

2. Cas dans lesquels ce document est obligatoire

Lorsqu'il pourrait y avoir des terres vulnérables sur le site, la Ville oblige à déposer le rapport d'évaluation de la stabilité des pentes avant de délivrer l'approbation :

- des plans d'implantation;
- du plan provisoire de lotissement;
- du morcellement;
- de la copropriété;
- des permis de construire.

Toutefois, selon l'ampleur des inquiétudes sur la stabilité des pentes, la Ville peut aussi exiger de mener une évaluation de la stabilité des pentes plus tôt dans le processus d'aménagement, par exemple en prévision :

- de la modification du Plan officiel (PO);
- de la demande de rezonage ou de l'établissement du zonage.

3. Contenu

Consultez les Lignes directrices sur la stabilité des pentes à l'égard des demandes d'aménagement dans la ville d'Ottawa. Pour obtenir une copie, veuillez écrire à l'adresse associée à l'emplacement de l'aménagement proposé :

- Centre (quartiers 12, 13, 14, 15 et 17) – DRCentral/EPACentre@ottawa.ca
- Est (quartiers 1, 2 et 11, et portion urbaine des quartiers 1, 19 et 20) – DREast/EPAEst@ottawa.ca
- Ouest (quartiers 4, 6, 7, 8, 9 et 23) – DRWest/EPAOuest@ottawa.ca



- Sud (quartiers 3, 10, 16, 18, 22 et 24) – DRSouth/EPASud@ottawa.ca
- Secteur rural (quartier 5, portion rurale des quartiers 1, 19, 20 et 21) – DRRural/EPARural@ottawa.ca.

L'objectif de ce document consiste à :

- a) donner au personnel de la Ville l'information de base nécessaire pour comprendre et interpréter les rapports techniques sur la stabilité des pentes naturelles;
- b) donner une consigne générale sur la situation des pratiques locales (au minimum) pour mener ces évaluations de la stabilité des pentes naturelles.

Dans les secteurs des argiles marines sensibles, dans les cas où il y a des vallées ou des escarpements profonds, il y a un risque de glissements de terrain rétrogressif à grande échelle. Les promoteurs de projets d'aménagement peuvent être appelés à procéder à une évaluation du risque de glissements rétrogressif de terrains dans le cadre du processus d'examen et d'approbation des demandes d'aménagement afin de cerner l'envergure de ces dangers naturels dans le cadre de l'évaluation de la stabilité des pentes.

4. Critères d'évaluation

Le rapport de l'étude sur la stabilité des pentes est évalué d'après les Lignes directrices sur la stabilité des pentes à l'égard des demandes d'aménagement dans la ville d'Ottawa. Dans les cas nécessaires, il se peut que ce rapport soit examiné par les pairs.

5. Fonctions et attributions/compétences

Le rapport de l'étude sur la stabilité des pentes est préparé par un ingénieur en géotechnique habilité à exercer ses activités et membre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario. Cet ingénieur doit être compétent et avoir l'expérience de la profession pour pouvoir offrir des services d'ingénierie géotechnique.

6. Documents à déposer

- Les copies électroniques de toutes les études et de tous les plans obligatoires doivent être déposées dans le format .PDF d'Adobe dans des fichiers déverrouillés et aplanis.
- La Ville peut demander les fichiers numériques géoréférencés de DAO, du BIM ou du SIG comme pièces justificatives (conformément aux normes existantes de la Ville pour le dépôt des documents) pour les plans provisoires ou définitifs.



7. Ressources/contexte

[Glissements de terrain \(rncan.gc.ca\)](http://rncan.gc.ca)

[Glissements de terrain rétrogressifs potentiels | Conservation de la Nation Sud](#)

Pour obtenir des exemplaires des Lignes directrices sur la stabilité des pentes à l'égard des demandes d'aménagement dans la ville d'Ottawa et de la Liste de contrôle – Exigences minimales pour les rapports d'évaluation de la stabilité des pentes, selon l'emplacement de l'aménagement proposé, communiquez avec :

- Centre (quartiers 12, 13, 14, 15 et 17) – DRCentral/EPACentre@ottawa.ca
- Est (quartiers 1, 2 et 11, et portion urbaine des quartiers 1, 19 et 20) – DREast/EPAEst@ottawa.ca
- Ouest (quartiers 4, 6, 7, 8, 9 et 23) – DRWest/EPAOuest@ottawa.ca
- Sud (quartiers 3, 10, 16, 18, 22 et 24) – DRSouth/EPASud@ottawa.ca
- Secteur rural (quartier 5, portion rurale des quartiers 1, 19, 20 et 21) – DRRural/EPARural@ottawa.ca.